

LETTRE DE L'ADMINISTRATRICE SALARIÉE D'ENEDIS



14/02/2019

Lettre n° 3

enedis
L'ELECTRICITE EN RESEAU



Prix de l'électricité : une rémunération des réseaux sous contrainte pour Enedis

Le projet de programmation plurielle de l'énergie publié le 25 janvier dernier le reconnaît, « les réseaux électriques constituent un maillon clé de la transition énergétique. Ils connectent les producteurs et les consommateurs, sont les garants de la qualité et de la continuité de la fourniture de l'électricité et ancrent la France dans le système électrique européen grâce aux interconnexions avec six autres pays ».

Ainsi, près de 400.000 sites de productions EnR sont aujourd'hui raccordés au réseau de distribution pour une puissance installée de 24 GW.

Dans le même temps, le réseau doit intégrer le développement des nouveaux usages de l'électricité, dont la mobilité électrique. Ces évolutions rapides nécessitent une transformation du réseau et le développement de solutions de flexibilité et d'ajustement. Il faut innover et investir le champ des réseaux intelligents, du stockage, des données... tout en maintenant un haut niveau de qualité de fourniture.



Quelle rémunération pour les
réseaux de distribution



destiné à couvrir les réseaux de transport et de distribution d'électricité. Fixé par la CRE, il est l'une des trois composantes de la facture d'électricité, les deux autres étant la fiscalité et la fourniture d'électricité sur laquelle seulement s'exerce la concurrence.

Or, dans l'observatoire des marchés de détail pour le 3^{ème} trimestre publié par la CRE, la rémunération des réseaux ne représente plus que **27 % de la facture d'un client particulier dit C5**, et ceci en baisse régulière.

Pour accomplir toutes ces missions, Enedis est rémunérée par le TURPE, Tarif d'Utilisation des Réseaux Public d'Électricité,

<https://www.cre.fr/Actualites/Observatoire-des-marches-de-detail-du-3e-trimestre-2018>

L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES
100 % LIBRES... 100 % VOUS !

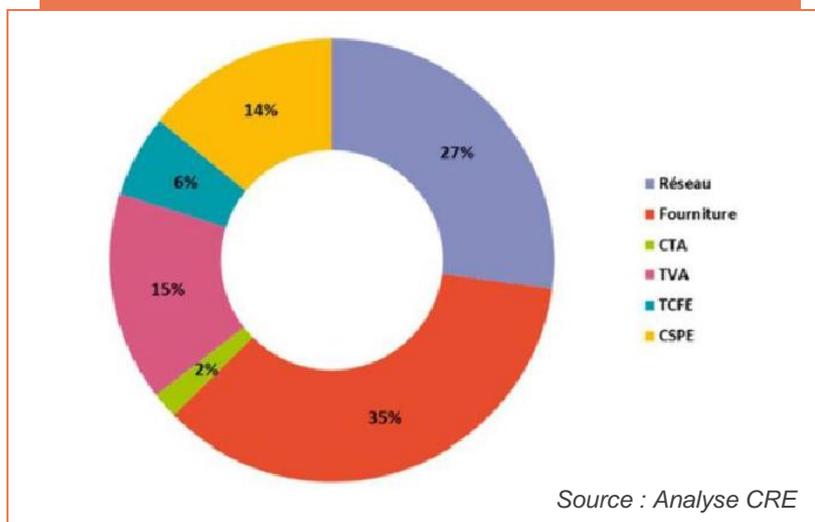
CFE ÉNERGIES
UNSA ÉNERGIE
www.cfe-energies.com
www.unsa-energie.fr



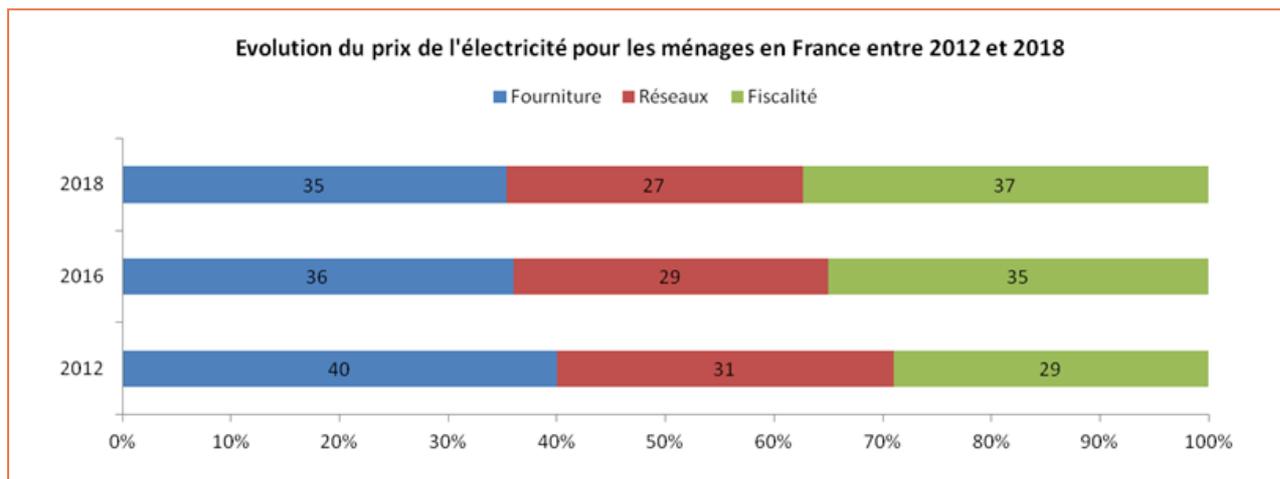
LETTRE DE L'ADMINISTRATRICE SALARIÉE D'ENEDIS

Prix de l'électricité : une rémunération des réseaux sous contrainte pour Enedis

Postes de coûts couverts par la facture au TRV d'électricité pour un client résidentiel au 30/09/2018



La proportion était en effet de 31 % en 2012.



La partie fourniture a régressé dans des proportions quasiment similaires, passant de 40 % à 35 % alors que la fiscalité pesant sur l'électricité faisait, elle, un bond de huit points passant de 29 % à 37 %. **La fiscalité représente bien désormais le premier poste de la facture d'électricité.**

Si l'on raisonne en valeur absolue, la sous rémunération des réseaux électriques en France est flagrante. L'autorité européenne de régulation des réseaux d'énergie a ainsi publié

en octobre 2018 le reporting annuel 2017 sur les marchés du gaz et de l'électricité en Europe.

L'intercomparaison est sans appel. Ainsi, fin 2017, l'ACER a analysé la facture d'électricité moyenne des ménages européens. Il en ressort qu'un ménage français paie en moyenne 183,90 € par an sur sa facture d'électricité pour les réseaux, alors qu'un ménage anglais paie 189,5 €, un ménage espagnol 196,02 € et un ménage allemand 250,80 €.



LETTRE DE L'ADMINISTRATRICE SALARIÉE D'ENEDIS



Prix de l'électricité : une rémunération des réseaux sous contrainte pour Enedis



Le régulateur propose une hausse massive de 6 % *... qui ne profitera pas aux réseaux



Le régulateur a effectivement proposé une hausse de 7,7 % du tarif réglementé de l'électricité (TRV) hors taxes de l'électricité, soit une hausse de 5,9 % toutes taxes comprises essentiellement destinée à la part fourniture en raison du bond du prix de l'électricité sur les marchés de gros lié à la hausse des cours du carbone en 2018. Cependant, dans le contexte de tension sociale actuelle sur le pouvoir d'achat, il sera difficile pour le Gouvernement d'augmenter les prix de manière brutale.

Deux pistes possibles pour régler cette équation de l'impossible :

- réduire la fiscalité qui pèse sur l'électricité en reconnaissant que l'électricité est un bien de bien nécessité, comme le défend la CFE Énergies,
- demander aux entreprises des gains de productivité encore plus importants.

Or, Enedis est déjà engagée depuis plusieurs années dans une politique de performance opérationnelle particulièrement contraignante qui a conduit aux opérations « Cohérence et subsidiarité » V.1 et V.2, aux projets Convergence, à la suppression des USR... Jusqu'où ces programmes drastiques guidés par la seule contrainte financière vont-ils aller, à un moment où l'énergie devient une question de plus en plus réappropriée localement et où il faut accompagner la montée en puissance des EnR, le développement de l'autoconsommation, les politiques énergétiques territoriales.

Les réorganisations régulières et réductions d'effectif, mortifères sur le long terme pour la légitimité de l'opérateur national Enedis, se traduisent directement dans le baromètre My Edf.

Les résultats de l'enquête 2018 confirment bel

et bien le malaise social et celui des agents au sein d'Enedis. Plus de la moitié estiment que la situation de leur unité se dégrade. Au nom de la gestion des risques qui pèsent sur l'avenir de l'entreprise, **il est grand temps d'arrêter de contraindre encore plus un distributeur dont le top management a érigé la sur-performance opérationnelle en mode de gestion permanent.**



Revoir la rémunération des réseaux avec TURPE 6



En décembre 2016, Hervé Quatreuvre, alors administrateur salarié d'Enedis parrainé par la CFE Énergies, avait dénoncé la sous-évaluation notable de TURPE 5 dans sa lettre n° 30 « *Turpe 5 ou la mort subite d'Enedis* ».

La transition énergétique, on l'a vu, c'est plus de réseaux. Or, ce « plus de réseaux » qui passe par des investissements à réaliser, nécessite de revoir leur rémunération et ne pourra se faire avec moins de TURPE. Il oblige également à repenser la structure du TURPE pour intégrer les impacts de la transition énergétique. Avec le développement des énergies renouvelables, réparties sur le territoire, l'arrivée de l'autoconsommation collective, l'intégration de solutions de stockage et de flexibilité sur le réseau, moins d'électrons transiteront sur le réseau. Un des enjeux forts dans ce contexte sera donc de parvenir à rééquilibrer le tarif entre la part fixe liée à l'abonnement - la part puissance, et la part variable liée à la consommation qui représente aujourd'hui 80 % de la facture.

Les travaux sur TURPE 6 vont s'engager prochainement. La délibération de la CRE sera communiquée fin 2020 pour une mise en place à l'été 2021. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet, car il est essentiel pour l'avenir de l'entreprise et de ses salariés.





LETTRE DE L'ADMINISTRATRICE SALARIÉE D'ENEDIS

Prix de l'électricité : une rémunération des réseaux sous contrainte pour Enedis



Au final, quel sens au marché dérégulé de l'électricité ?



L'électricité française reste l'une des moins chères en Europe, se situant environ 20 % inférieure à la moyenne européenne. Ainsi, la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif de base à 6 kVA s'élevait à 459 euros en août 2018, celle d'un client HP/HC à 9 kVA à 1.356 euros. **Elle doit le rester.**

C'est le résultat de choix historiques plus que pertinents de la politique énergétique française.

Le choix a été fait de l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence. Or dans le contexte présent, le Gouvernement a annoncé « *qu'il n'appliquerait pas cette augmentation en période hivernale* » *. Encore une fois, il est demandé aux entreprises de jouer le rôle d'amortisseur social des politiques publiques alors que dans le même temps la fiscalité représente la part la plus importante de la facture d'électricité !

Alors dans ce contexte social complexe, reconnaissons à Enedis son caractère d'entreprise industrielle, acteur clé de la transition énergétique, acteur majeur des territoires par ses investissements qui contribuent à l'économie locale, acteur de cohésion sociale grâce à la péréquation tarifaire et à l'engagement de l'entreprise dans les structures de d'insertion et de solidarité locales.

Donnons-lui alors les moyens d'investir pour que la France soit au rendez-vous des objectifs de la PPE, reste reconnue pour la performance de son réseau de distribution d'électricité et maintienne durablement son avance technologique dans les smart grids.

* Source : *Les Échos* 30 janvier 2019
Le Monde 1^{er} février 2019

